

Avis adopté à la séance plénière du 27 octobre 2020

Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Si la conscience de l'urgence climatique est largement partagée, le passage à l'action reste complexe. Soit que les citoyens attendent beaucoup de l'État et sous-estiment leur propre capacité d'action, soit qu'ils sont soumis à des contraintes de budget ou de déplacement, soit encore qu'ils ne considèrent pas l'enjeu environnemental comme prioritaire.

Or, la transition écologique et les actions qu'elle requière, notamment dans les domaines de la vie quotidienne comme professionnelle, vont nécessiter la mobilisation de tous, quels que soient les âges.

Il faut donc que chacun puisse devenir un « éco-citoyen responsable ».

L'avis propose pour cela, de s'appuyer sur le levier de la formation et de l'information. En effet, pour orienter ses choix et ses actions, il importe d'être sensibilisé et informé.

Au niveau des établissements scolaires, la lutte contre le changement climatique et pour le développement durable, fait désormais partie des programmes d'enseignement et les projets pédagogiques ou de labellisation environnementale se développent. Mais pour favoriser l'implication des jeunes, il est essentiel qu'ils puissent être davantage forces de proposition et associés aux projets des établissements.

Au-delà de la formation initiale, il importe que chacun, quel que soit son âge ou sa situation, puisse accéder facilement à des informations sur les gestes et actions à mener, comme sur les aides mobilisables pour infléchir ses décisions. Il s'agit, à travers un site portail bien identifié, d'offrir une information fiable et claire et de lutter ainsi contre la profusion de discours erronés via les réseaux sociaux. Nous ajouterons l'importance de veiller à la cohérence, la stabilité et la pédagogie des messages d'information, critères essentiels pour leur appropriation par le plus grand nombre.

Le second levier promu par l'Avis est celui de la participation citoyenne au service du développement durable.

Il s'agit d'encourager les citoyens à s'impliquer au sein de leur commune notamment, sur les programmes de redynamisation des centres-ville et centres-bourg, ou des quartiers relevant de la politique de la ville, en matière d'aménagement, de logements, de commerces et de cadre de vie, et de permettre ainsi aux habitants d'exprimer leurs attentes et leurs craintes, voire de s'engager dans des actions collectives.

En ce sens, la participation citoyenne est un bon vecteur pour réconcilier les citoyens avec l'action publique et les élus, car ils deviennent parties-prenantes des choix ou des orientations pour leur territoire de vie.

Cet objectif est toutefois conditionné à certains prérequis que souligne l'avis.

S'agissant des entreprises, l'avis formule plusieurs propositions, dont celle d'encourager la mise en place d'un « comité environnement ».

Le groupe de l'artisanat est sceptique sur l'intérêt de créer une nouvelle instance, alors qu'il existe déjà – y compris dans les TPE-PME, notamment des secteurs de l'artisanat – des politiques de développement durable mises en œuvre volontairement dans le cadre d'une RSE. Il

lui paraîtrait donc plus judicieux d'encourager le développement de telles stratégies, comme le CESE l'a d'ailleurs préconisé récemment dans le cadre de son avis sur la RSO - Responsabilité Sociétale des Organisations.

Malgré sa réserve sur ce point, le groupe de l'artisanat a voté cet avis.